

Résumé du rapport final - Programme de prévention du tabagisme du canton de Zurich pour les années 2013-2016

Le bilan global montre que le programme cantonal de prévention du tabagisme a pu, en grande partie, être achevé selon les propositions soumises au FPT en septembre 2012. Les bilans de la direction opérationnelle et de la direction stratégique sont positifs ; le résultat de l'évaluation externe effectuée par l'Université de Berne* est largement positif. De plus, les services cantonaux se sont montrés disponibles pour donner suite au programme, contribuant ainsi également à sa bonne évaluation globale.

Un modèle d'impact cohérent composé d'un ensemble adéquat de projets a permis d'atteindre la plupart des *outputs* des projets définis et les *outcomes* qui s'y rattachent. Les impacts du programme peuvent donc également être considérés comme atteints en grande partie.

Une difficulté est toutefois à mentionner : des changements non prévus survenus au niveau du personnel ont provoqué un retard dans une partie des projets, notamment ceux qui ont été déclarés comme « avant-projets », et qui n'ont pas pu devenir des projets à part entière au cours du programme comme prévu. Par conséquent, l'effet escompté sur les objectifs d'impacts du programme est à considérer comme faible.

Une autre complication résultait du fait que le FPT n'a plus financé, à partir de la troisième année du programme, un projet important du domaine d'action « Prévention comportementale », à savoir le projet national « Apprentissage sans tabac » (de type II). La direction stratégique du programme a toutefois décidé de ne pas investir les ressources dans le développement des avant-projets et des esquisses de projets, mais de continuer à soutenir le projet « Apprentissage sans tabac », qui a été évalué et qui a fait ses preuves, jusqu'à la fin du programme.

Par la même occasion, citons quelques points de la synthèse de l'évaluation globale du PCPT effectuée par l'Université de Berne (ibid.) :

Dans le cadre du programme cantonal, il a été possible de poursuivre et d'intensifier en particulier les activités existantes. Les premières étapes ont été accomplies dans la mise en œuvre de nouveaux projets ; si certaines d'entre elles se sont avérées très efficaces, un grand nombre des activités qui y sont liées devront encore être encouragées dans le futur. Les acteurs déterminants de différents domaines ont participé à l'élaboration du programme, ce qui a permis de poser des bases solides pour une mise en œuvre réussie. Pour résumer, un modèle d'impact cohérent a été élaboré qui comportait un ensemble adéquat de projets permettant d'atteindre les groupes cibles. La mise en place réussie de bon nombre de mesures a permis d'atteindre les principaux groupes visés, à savoir les jeunes, les fumeurs et la population en général. Les jeunes non-fumeurs en particulier ont été confortés dans leur position, au moyen de mesures complémentaires dans des cadres divers. Différentes activités ont été organisées dans le cadre du programme pour les trois domaines d'action que sont la prévention comportementale, la prévention structurelle, l'information et la formation de l'opinion. Les activités d'information destinées aux fumeurs, quant à elles, comportent un potentiel d'optimisation.

La demande initiale comportait 18 projets, parmi lesquels sept ont été intégrés dans le programme comme avant-projets ou esquisses de projets. Concernant ces nouvelles idées, le bilan est plutôt mitigé : sur sept projets, seuls deux ont jusqu'ici contribué de manière efficace à la prévention du tabagisme. Dans les autres cas, les résultats escomptés n'ont pour l'instant pas été atteints, en partie en raison d'un transfert des ressources prévues à cet effet. Pour résumer, sur les 18 projets, onze ont atteint les groupes cibles, dans la majorité des cas de manière très efficace. L'amélioration du pilotage des activités cantonales en matière de prévention du tabagisme, quant à elle, a permis de gagner en qualité dans le domaine de l'école et de la

* Sager, F., Mavrot, C., Hadorn, S., Pleger, L. & Wicki, M. (2016). Evaluation des kantonalen Tabakpräventionsprogramms 2013 bis 2016. Kompetenzzentrum für Public Management (KPM), Universität Bern.

protection de la jeunesse. Toutefois, le fait de ne pas avoir intégré des acteurs importants (p. ex., du domaine médical), implique un potentiel d'amélioration. L'ancrage de la prévention du tabagisme au niveau du canton est un atout particulier du programme zurichois.

Le programme cantonal de prévention du tabagisme (PCPT) zurichois comportait cinq objectifs d'impact, le premier ciblant la baisse du nombre de fumeurs. Les cours visant le sevrage tabagique, en particulier, mis en œuvre dans le cadre du PCPT, ont assuré un soutien efficace aux personnes désirant arrêter de fumer. Par contre, il n'a pas été possible d'améliorer autant que souhaité la coordination des prestataires externes au programme. Le deuxième objectif visait à renforcer la prévention du tabagisme dans les réseaux du canton. Des étapes importantes en la matière ont été franchies au sein des réseaux, aussi bien actuels que nouveaux ; toutefois, une meilleure intégration d'autres acteurs au sein des structures du programme permettrait d'atteindre de meilleurs résultats. Le troisième objectif prévoyait d'améliorer le respect de la protection de la jeunesse. La mise en œuvre réussie d'un bon nombre d'achats-tests et de formations a permis de contribuer de manière efficace à cet objectif. Le quatrième objectif, qui consistait à augmenter la part des non-fumeurs parmi les jeunes, a été atteint avec succès grâce à divers projets réalisés dans différents cadres. Finalement, avec ce programme, le canton poursuivait l'objectif de persuader un plus grand nombre de personnes à arrêter de fumer. L'information du public a permis d'atteindre en partie cet objectif. Par contre, les campagnes d'information spécifiques destinées aux fumeurs nécessitent d'autres mesures au niveau cantonal.

Dans l'ensemble, la grande majorité des objectifs du programme sont atteints, la population zurichoise ayant bénéficié d'un large éventail de mesures de prévention de qualité. Les activités comportementales destinées aux jeunes étaient particulièrement efficaces, ainsi que celles liées à la protection de la jeunesse et les cours pour adultes visant le sevrage tabagique.

Les résultats de l'évaluation permettent d'émettre les recommandations suivantes pour la suite du programme de prévention du tabagisme dans le canton de Zurich.

Au niveau du programme :

- Examiner la possibilité, dans le cadre de l'élaboration d'un autre PCPT, d'un nouvel ensemble de projets avec la participation d'autres partenaires.
- Limiter le nombre d'avant-projets au sein du PCPT et intégrer de manière plus ciblée leur sélection et leur configuration dans l'organisation du programme.
- Poursuivre les efforts en matière de promotion et d'égalité des chances et les organiser sous la forme d'une stratégie globale plus explicite.
- Examiner la possibilité de mieux intégrer au programme les unités administratives principales pour tirer profit de leurs réseaux.
- Établir un état des lieux des mesures réparties sur l'ensemble du canton dans le contexte médical et examiner s'il est nécessaire de renforcer la coordination.

Au niveau des mesures :

- Développer le dépistage précoce comme domaine clé de la prévention du tabagisme auprès des jeunes afin de tirer profit des offres qui leur sont destinées pour arrêter de fumer.
- Malgré le transfert des compétences, mettre la prévention comportementale dans les écoles à l'ordre du jour du PCPT et promouvoir ainsi la mise en œuvre des réglementations actuelles.
- Ne pas abandonner totalement les projets interrompus qui prévoyaient la création de réseaux de multiplicateurs de l'information, et poursuivre les idées qui s'y rattachent.

L'évaluation externe a tenu compte de l'auto-évaluation de la troisième année du programme, qui avait déjà dû être établie en octobre 2015. De ce fait, les recommandations avaient déjà été mises en œuvre concrètement pour la quatrième année du programme, après l'établissement du rapport d'évaluation en mars 2016. Le document correspondant figure dans l'annexe C jointe au présent rapport.